

BUDGET

2023



Le 23 mars dernier, le Conseil municipal a voté le budget primitif pour l'année 2023. Face au contexte inflationniste dans lequel nous évoluons, la municipalité est plus que jamais mobilisée pour continuer à faire de Maisons-Alfort une ville dynamique, au cadre de vie harmonieux, grâce à des finances saines et un programme d'investissement tourné vers l'avenir et une attention portée à toutes les générations de Maisonnais.

Comment fonctionne le budget d'une commune ?



Le budget d'une collectivité couvre une année civile et doit obligatoirement être voté avant le 15 avril. Son élaboration est le fruit d'un travail coordonné entre le maire et l'ensemble des services de la ville. Une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année est ainsi réalisée, certaines données étant fournies par l'Etat (bases d'imposition, montant des dotations...) tandis que les dépenses dites obligatoires doivent être sincèrement évaluées (charges de personnel...).

Des discussions sont ensuite engagées avec les services de la ville et la municipalité afin de déterminer les axes de dépenses et d'investissements de l'année conformément aux engagements du projet de mandat municipal. Moment fort de la vie de notre commune, le budget définit ainsi les orientations et priorités de l'équipe municipale.

Se tient alors un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget, une étape obligatoire pour notre commune, qui permet d'informer les membres du Conseil municipal sur la situation et la stratégie financière, les engagements envisagés ainsi que la politique d'investissement.

Comme toute collectivité, le budget de la Ville de Maisons-Alfort doit obéir à la règle de l'équilibre réel, à savoir que les dépenses doivent être complètement couvertes par les recettes. Un budget supplémentaire est généralement voté en fin d'année afin d'ajuster les prévisions du budget primitif.

Que regroupent les dépenses d'une commune ?

Le budget d'une commune se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement, qui comprennent chacune une partie *dépenses* et une partie *recettes*. Ainsi, les dépenses de fonctionnement représentent le quotidien d'une ville englobant les charges de personnel, l'entretien des rues, des équipements municipaux, des espaces verts etc. tandis que celles d'investissement regroupent le financement de projets d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie ou encore la création de nouveaux équipements.



Les principales recettes

On retrouve le produit des impôts locaux, des taxes, des services à la population, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, les autres dotations et subventions ainsi que l'épargne brute que s'est constituée la Ville (*voir encart*).



L'AUTOFINANCEMENT OU ÉPARGNE BRUTE, SIGNE DE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

L'autofinancement ou épargne brute, fruit d'une gestion rigoureuse des finances communales, permet à notre Ville de disposer de ressources propres afin d'investir et de limiter le recours à l'emprunt (*voir focus p. 17*). Une marge de manœuvre que la Ville de Maisons-Alfort a toujours

fait en sorte de préserver afin d'offrir aux Maisonnais des services de qualité. La capacité d'autofinancement s'élève à 7,1 millions d'euros en 2023 (+15,4% par rapport au budget 2022), permettant ainsi à notre commune de faire face à d'éventuels aléas et d'aborder l'avenir de façon plus sereine.



Une dizaine d'écoles maisonnaises a déjà bénéficié du programme de rénovation et de végétalisation lancé par la municipalité.

Des priorités plus que jamais réaffirmées en 2023

Dans un contexte financier qui se complexifie oscillant entre inflation et hausse des prix de l'énergie, l'équipe municipale réaffirme ses objectifs dans son budget 2023 : continuer à faire de Maisons-Alfort une ville où il fait bon vivre, à tout âge, toujours plus verte et tournée vers l'avenir, riche en projets et transformations pour continuer à offrir des services adaptés aux besoins de chacun. Et ce, tout en veillant à la maîtrise des dépenses courantes, en limitant le recours à l'emprunt et en maîtrisant sa fiscalité.



La vidéoprotection vient renforcer le travail de proximité réalisé au quotidien par les agents de la police municipale auprès des riverains.

Œuvrer pour un cadre de vie toujours plus agréable et respectueux de l'environnement

Le budget 2023 ne déroge pas au cap que s'est fixé la municipalité dans le cadre de son projet de mandat 2020-2026 : faire de Maisons-Alfort une ville au cadre de vie harmonieux, respectueuse de l'environnement et toujours plus verte. Ainsi, conformément aux engagements pris devant les Maisonnais, le réaménagement ainsi que la végétalisation du square René Coty figurent parmi les grands projets inscrits au budget 2023, sans oublier la troisième phase du plan 1 000 arbres, la poursuite de la réfection des cours d'école, la plantation annuelle d'arbres ou encore la végétalisation des toitures des bâtiments communaux. À noter également, l'ouverture de la Maison de l'Environnement, qui bénéficiera d'un budget dédié afin de mener à bien des projets pédagogiques et écologiques à destination des Maisonnais. **Ainsi, les dépenses allouées à l'aménagement et à l'environnement s'élèvent à 8,6 millions d'euros en 2023.**

Assurer la sécurité des Maisonnais

Après une première phase réalisée en 2022, le déploiement de la vidéoprotection dans tous les quartiers de la ville s'accélère cette année pour un budget estimé au total à 1,5 million

d'euros (budget 2023 et report), complété par la création du futur centre de supervision urbain pour 525 000 euros. Pour rappel, sept caméras ont déjà été installées afin de compléter les mesures de prévention et de sécurité déjà existantes et lutter contre les pratiques illégales et les infractions. Elles seront complétées jusqu'à fin 2023 par la pose de 30 caméras fixes reliées au futur centre de supervision urbain (CSU), pour veiller à la sécurité et la tranquillité des Maisonnais.

Une politique active en faveur de la jeunesse

La municipalité a toujours agi en faveur des jeunes générations, afin de leur offrir un cadre propice à leur épanouissement et une ville toujours plus dynamique, moderne et innovante. Dans cette optique, les jeunes Maisonnais vont très prochainement disposer de leur propre « QJ » pour Quartier Jeunes au 31 Cours des Juilliottes. Un nouvel équipement qui vient s'ajouter aux nombreuses structures dédiées à la jeunesse déjà présentes à Maisons-Alfort. A noter également que la Ville poursuit l'ensemble de ses projets pédagogiques, ainsi que son offre de services (accueils de loisirs, restauration scolaire, mini-camps été...) à destination des familles, et ce, sans aucune augmentation de tarifs pour l'année scolaire 2022/2023.



Afin de renforcer l'offre d'équipements sportifs une nouvelle pelouse synthétique permettant la pratique du foot et du rugby sera prochainement posée au stade des Juilliottes.



Une attention particulière est portée par la municipalité au bien-être des enfants.

Une ville où la solidarité passe par des actions concrètes

Plus que jamais, Maisons-Alfort se tient aux côtés de ses habitants par la poursuite d'actions de solidarité en faveur des plus modestes ou fragiles, notamment face au contexte actuel d'inflation et de hausse des prix de l'énergie. Une solidarité qui se traduit par la reconduction des moyens affectés à l'action sociale, et en particulier la subvention annuelle de 300 000 euros allouée au CCAS, ainsi que les moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires de la ville. Comme tous les ans et ce depuis 2014, la dotation pédagogique versée annuellement par élève est donc augmentée de 2% en 2023, soit un total de 294 000 euros pour les maternelles et élémentaires.

Une ville où il fait bon se dépenser

Le sport a toujours figuré parmi les priorités de l'action municipale que ce soit par les nombreux dispositifs gratuits proposés aux jeunes Maisonnais sur les temps scolaire et extra-scolaire ou encore la qualité des équipements sportifs. Un axe qui se voit encore renforcé dans ce budget avec deux grands projets : le remplacement de la pelouse synthétique au stade Cubizolles et la pose au stade des Juilliottes, d'une nouvelle pelouse synthétique qui permettra la pratique du football et du rugby.

Sobriété énergétique, tous impliqués !

Face à la flambée des prix de l'énergie, qui nous invite tous à faire évoluer nos habitudes de consommation, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place cet hiver un plan de sobriété énergétique, qu'elle entend poursuivre par des travaux sur les équipements communaux (bâtiments et stades) : **amélioration thermique des bâtiments et des installations de chauffage, rénovation des chaufferies, ou encore remplacement de l'éclairage par des LED, plus économiques. Pour ce faire, une enveloppe de 2,1 millions d'euros a été dégagée dans le budget 2023**, ces travaux venant s'ajouter à l'engagement de longue date de la Ville en faveur de la transition énergétique.

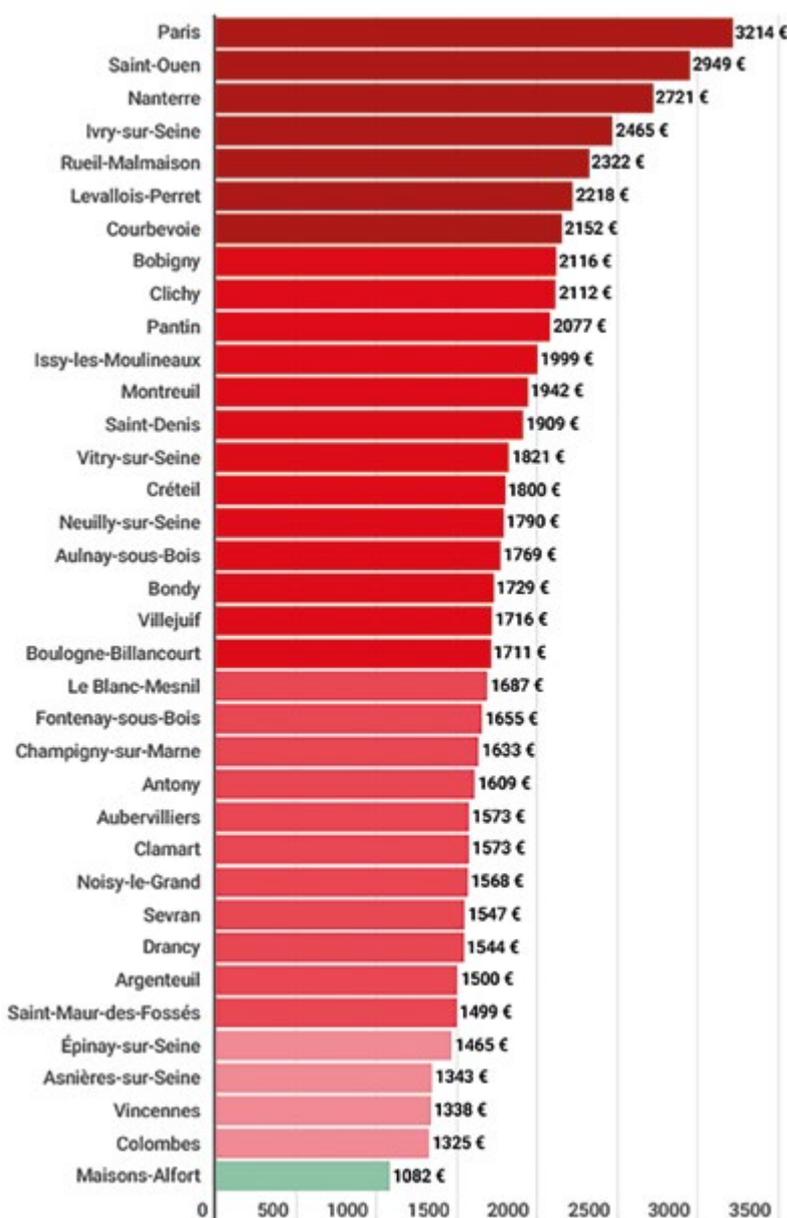
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le recours à la géothermie - depuis plus de 30 ans déjà ! - pour chauffer les équipements municipaux permet à notre ville de réaliser une économie d'un million d'euros par rapport à un système de chauffage au gaz.

Des dépenses de fonctionnement parmi les plus faibles

Parmi les 36 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris, la Ville de Maisons-Alfort est celle dont les dépenses de fonctionnement sont les plus faibles. Ainsi, en 2022, les dépenses de fonctionnement de la Ville sont en baisse par rapport à 2021 puisqu'elles s'élèvent à 1 082 euros par habitant, contre 1 108 euros. **C'est 41 % de moins par rapport à la moyenne des villes comparables de la métropole** (1 846 euros par habitant).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES 36 COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS (EN EUROS PAR HABITANT)



Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, octobre 2022.

« *La maîtrise de l'endettement communal permet à Maisons-Alfort d'avoir un encours de dette désormais à 350 euros par habitant, seule commune de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne dans cette situation.* »

Marie France Parrain,
Maire de Maisons-Alfort

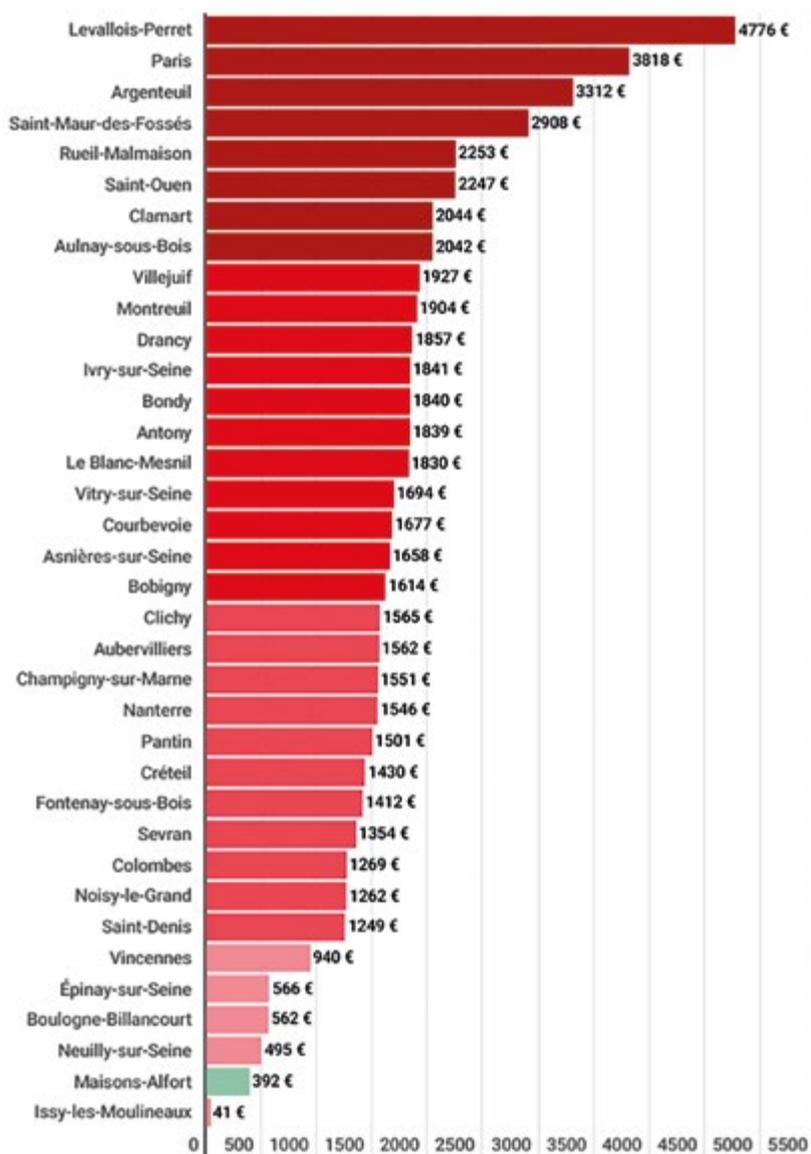
Une hausse incompressible des dépenses de la commune

Comme toutes les collectivités, Maisons-Alfort évolue dans un environnement financier de plus en plus tendu, du fait de la réduction de l'autonomie financière amorcée il y a plusieurs années déjà en raison de la baisse constante des dotations de l'Etat et, plus récemment, par la suppression de la taxe d'habitation. S'y ajoutent aujourd'hui l'envolée des prix de l'énergie ainsi que l'inflation qui a atteint son niveau le plus élevé depuis 30 ans, deux éléments contextuels qui ont un fort impact sur notre budget communal. Cet environnement global entraîne une hausse « mécanique » des dépenses courantes, **sans aucune marge de manœuvre possible, dès lors que la Ville ne souhaite pas réduire la qualité et le nombre de services offerts aux Maisonnais.** Cette situation n'est pas sans faire peser à moyen terme une contrainte importante sur l'équilibre du budget communal.

Une augmentation modérée de la fiscalité communale

Par conséquent, et après 7 années sans aucune hausse, le taux communal de la taxe foncière bâtie est augmenté de 4% en 2023, comme les taux d'imposition communaux de taxe foncière non-bâtie et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Malgré cette hausse modérée, il est important de préciser **que le taux communal d'imposition sur la taxe foncière bâtie (28,62%) reste sensiblement inférieur aux moyennes nationale (37,72%) et départementale (35,68%) pour l'année 2022.**

A noter que la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** – qui finance le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers – relève désormais des Etablissements Publics Territoriaux qui en fixent le taux d'imposition, l'EPT Paris Est Marne&Bois pour Maisons-Alfort.



L'endettement communal n'a jamais été aussi bas

Depuis 2008, l'endettement de notre Ville a baissé de **31 millions d'euros**, pour atteindre 20 millions d'euros en 2023, soit une **diminution de plus de 65 % par rapport à 2008**.

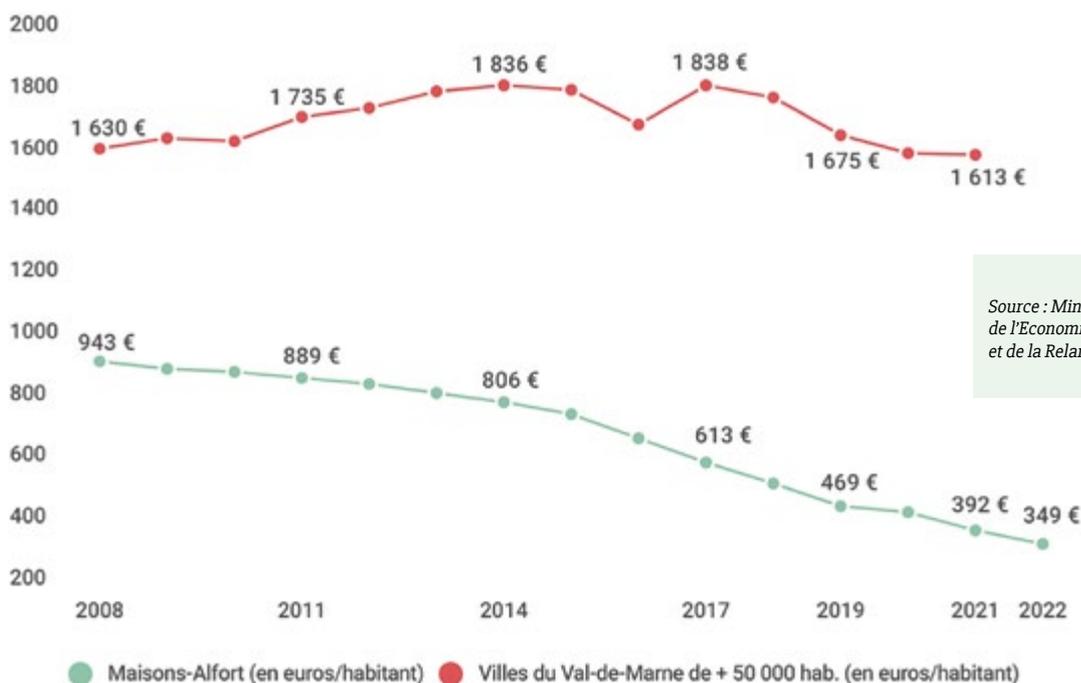
Au 1^{er} janvier 2022, l'endettement communal est passé sous le seuil des 400 euros par habitant et se situait à 392 euros. Celui-ci s'est encore amélioré puisque qu'au **1^{er} janvier 2023, l'endettement est égal à 350 euros par habitant, soit un niveau jamais atteint**.

Maisons-Alfort est ainsi la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne et la deuxième ville la moins endettée de la métropole du Grand Paris, avec **un endettement par habitant inférieur de 77 % à la moyenne des villes comparables** (plus de 1 700 euros par habitant), ce qui permet à la Ville de maintenir une pression fiscale faible tout en menant un programme d'investissement dynamique.

◀ ENDETTEMENT DES 35 COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS (EN EUROS/HABITANT)

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, octobre 2022.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT COMMUNAL (EN EUROS/HABITANT).

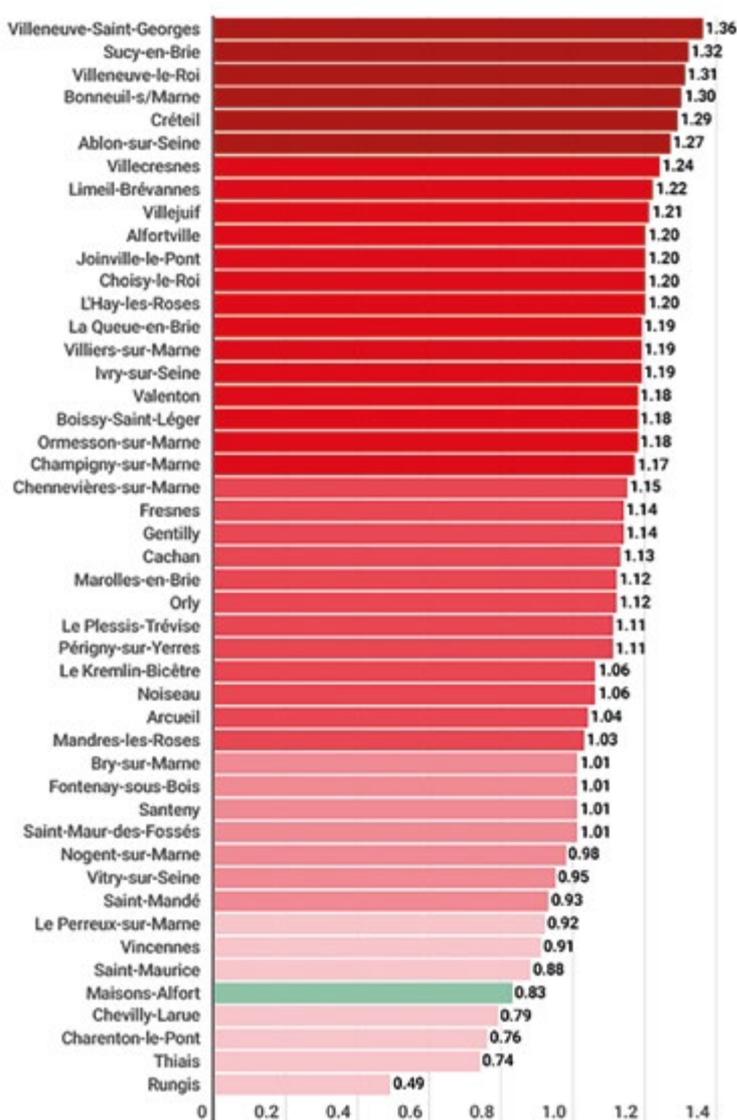


Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, octobre 2022.

Une pression fiscale qui reste faible pour les familles

Malgré cette hausse modérée de la fiscalité, la pression fiscale des familles maisonnaises reste faible **grâce à la gestion responsable et prudente de l'argent public mise en œuvre par la Ville. De ce fait, elle demeure inférieure aux moyennes départementale et nationale.** Maisons-Alfort applique ainsi la pression fiscale la plus faible des villes de plus de 50 000 habitants du département (0,83).

PRESSION FISCALE SUR LES MÉNAGES
DE 47 COMMUNES DU VAL-DE-MARNE
(DONNÉES 2021)



Source : Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL), octobre 2022.

Des finances saines et un recours à l'emprunt maîtrisé

Dans le cadre de **la gestion saine et précautionneuse des finances communales**, la Ville a toujours veillé à une **évolution limitée de ses dépenses courantes tout en ayant recours modérément à l'emprunt.** Une stratégie qui a permis de stabiliser durablement l'endettement par habitant et de continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris les moins endettées.

Il est ainsi bon de préciser que les emprunts à taux variable ne représentent au 1^{er} janvier 2023 que 46% de l'encours contre 49% pour ceux à taux fixe. **De plus, si les intérêts de la dette sont en augmentation en 2023 du fait de la conjoncture économique actuelle, rappelons que les intérêts payés en 2022 (186 000 euros) demeurent les plus faibles acquittés depuis plus de 15 ans, représentant ainsi moins de 4 euros par habitant et par an.**

« La politique d'investissement de la Ville au service de tous les Maisonnais a été particulièrement soutenue depuis 2001 : 68 millions d'euros (2001-2008), 72 millions d'euros (2008-2014) et 85 millions d'euros (2014-2020), soit un total de 225 millions d'euros d'investissements réalisés en 19 ans. »

Marie France Parrain,
Maire de Maisons-Alfort

Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

La pression fiscale mesure le poids des prélèvements obligatoires payés par les contribuables. À l'échelle communale, il s'agit des impôts directs locaux, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières bâtie et non-bâtie. Plus un ménage paie d'impôts locaux, plus sa pression fiscale sera élevée et inversement.

Des investissements encore en hausse

Le budget de la Ville de Maisons-Alfort s'illustre par une politique d'investissement dynamique afin de continuer à offrir aux Maisonnais des services de qualité et de nouveaux projets répondant à leurs besoins, à l'image de la Maison de l'Environnement et du QJ qui ouvriront leurs portes cette année. Après une hausse de 30% des investissements en 2022, l'effort se poursuit en 2023 avec une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros (budget 2023 et report 2022), soit +20% par rapport au budget 2022, et ce, malgré une conjoncture économique fortement impactée par le conflit ukrainien (flambée des prix de l'énergie, inflation...).

L'info clef

Mandat 2020-2026,
déjà 35 millions d'euros
investis en 3 ans (2020-2022)
pour améliorer et embellir
le Maisons-Alfort
de demain.



La Maison de l'Environnement, l'un des projets phares du mandat municipal 2020-2026, va prochainement ouvrir ses portes.

0% de hausse des tarifs municipaux

Soucieuse de continuer à préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaises dans un contexte économique difficile, la municipalité s'est engagée à **ne pas augmenter les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2022-2023**. Ainsi, et alors même que le coût des produits alimentaires a subi une augmentation de 10% en moyenne, **les tarifs de la restauration scolaire demeurent inchangés pour la 5^e année consécutive**. Il en va de même pour les tarifs des accueils de loisirs et l'ensemble des activités qui seront organisées durant l'été prochain.

Pour mémoire, l'ensemble des tarifs municipaux n'a été revalorisé que de 1% en cinq ans (2018-2022), alors même que l'inflation réelle constatée par l'Insee est montée à 12,9% (janvier 2019-novembre 2022).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le prix d'un repas pour les élèves en maternelle s'élève à 2,54 euros et à 3,22 euros pour les élémentaires pour un coût réel d'environ 8,5 euros.

« En dépit de la forte reprise de l'inflation depuis un an et demi qui touche aussi les denrées alimentaires, la municipalité a pris l'engagement de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs pour l'année scolaire 2022-2023. »

*Marie France Parrain,
Maire de Maisons-Alfort*

L'essentiel du budget 2023 en 1 coup d'oeil

CHIFFRES CLÉS 2023

71
millions d'euros
de dépenses réelles
de fonctionnement

25
millions d'euros
d'investissement

1
million d'euros
de travaux réalisés
en régie

+20 %
de dépenses
d'investissement
(hors dette)

0%
d'augmentation
des tarifs de la
restauration scolaire
et des accueils de loisirs

17,5
millions d'euros
pour le secteur
scolaire et les
accueils de loisirs

2,1
millions d'euros
alloués au plan de
sobriété énergétique

Montant de la dette
< à 350 euros
par habitant

Diminution de
+65%
de l'endettement
depuis 2008

7,1
millions d'euros
d'épargne brute

300 000 euros
de subvention annuelle
versée au Centre communal
d'action sociale (CCAS)

4x moins élevé
que l'endettement moyen
des villes de plus de
50 000 habitants du
Val-de-Marne

**Les dépenses de fonctionnement
les plus faibles des 35 communes**

de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris

Une ville attentive au bien-être des enfants et des familles

Maisons-Alfort a toujours été particulièrement attentive au bien-être de la jeune génération et aux attentes des familles. Que ce soit dès le premier âge, avec les nombreuses structures de la petite enfance – crèches et haltes-garderies – afin d'assurer l'accueil des petits Maisonnais dans des conditions optimales, puis dans le cadre de l'école ou sur les temps péri ou extrascolaire pour assurer l'épanouissement des enfants tout au long de leur scolarité.



5,8

millions d'euros

C'est le montant total des dépenses affectées à la petite enfance en 2023.

La Ville propose divers modes de garde adaptés aux besoins des familles, répartis dans 17 structures dédiées à la petite enfance.

■ Divers modes de garde selon chaque besoin

Maisons-Alfort compte **17 lieux d'accueil dédiés à la petite enfance**, répartis de la manière suivante : 5 crèches et 5 haltes-garderies municipales, 5 crèches départementales, un lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et un Relais pour les Assistantes Maternelles (RAM). La Ville dispose également d'une ludothèque à la Maison de l'Enfant (sans oublier les deux ludothèques de l'OMC pour les – de 5 ans), qui met à la disposition des parents et de leurs enfants 1 600 jeux et jouets sur place ou à emprunter. Autant de structures qui permettent d'offrir divers modes de garde adaptés aux besoins de chaque enfant et famille : accueil collectif ou individualisé, régulier ou ponctuel.

■ Une dotation par élève revue à la hausse

Chaque année, notre Ville attribue une dotation scolaire aux 25 écoles maternelles et élémentaires afin d'assurer leur bon fonctionnement (achats de fournitures scolaires et pédagogiques, transport pour les sorties scolaires, intervenants...). Revalorisée de 2%, elle s'élève à 62,50 euros

par élève de maternelle et à 63,50 euros par élémentaire en 2023. Un crédit supplémentaire de 5,70 euros par élève est également attribué aux écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (Jules Ferry et Charles Péguy).

■ Accompagner financièrement les familles

Des repas gratuits ou à demi-tarif

La Ville de Maisons-Alfort propose des repas gratuits ou à demi-tarif aux enfants des écoles maternelles et élémentaires aux familles en difficulté.

Des bourses scolaires

Afin d'aider les familles, la Ville prend en charge une partie des frais supportés au titre de certains voyages et autres activités scolaires. Ainsi, plusieurs bourses ont été créées à destination des jeunes scolarisés : les bourses de voyage scolaire pour les lycéens et collégiens, pour effectuer un stage à l'étranger et une participation forfaitaire aux classes de découvertes pour les établissements privés.

Du soutien scolaire

L'Office Municipal de la Culture (OMC) organise des activités de soutien scolaire du CP à la 5^e au sein des Maison Pour Tous et des centres socioculturels présents dans tous les quartiers en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire.



En partenariat avec l'Éducation nationale, la Ville coordonne de nombreux projets pédagogiques à destination des élèves maisonnais.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Maisons-Alfort dispose d'une structure dédiée aux parents : INFO-Parents. Lieu d'écoute, d'information, de partage d'expérience et d'échange entre parents maisonnais, INFO-Parents est un service gratuit d'aide à la parentalité situé au 83 rue Jean Jaurès.

■ **Des projets pédagogiques adaptés à chaque âge**

Depuis de nombreuses années, la Ville coordonne, avec l'Education nationale, de nombreux projets éducatifs adaptés à chaque niveau scolaire, avec pour objectif que l'ensemble des jeunes Maisonnais soit sensibilisé à divers sujets (l'environnement, la tolérance, les institutions républicaines, les dangers de la route, ...) afin de devenir des citoyens accomplis. Nouveauté mise en place en 2022, les élèves de CM2 sont désormais sensibilisés au bon usage d'Internet. En parallèle, chaque année, trois classes citoyennes et deux écocitoyennes (CM1/CM2) sont désignées par l'Education nationale, en lien avec la Ville. Au total, plus de 1 500 élèves bénéficient de ces projets éducatifs chaque année.

En outre, de nombreuses actions sportives (apprentissage de la natation, enseignement multisports), culturelles (initiation à la lecture, ateliers de sensibilisation aux arts ou avec la Musique de la Gendarmerie Mobile) et environnementales (activités pédagogiques au parc du Vert de Maisons) sont mises en œuvre par la Ville sur le temps scolaire, de la maternelle à l'élémentaire.



Séjours et classes de découvertes, la classe hors les murs

La Ville reconduit à chaque nouvelle année scolaire **26 classes de découvertes - 6 classes de neige et diverses autres thématiques (mer, patrimoine, nature...)** - en partenariat avec l'Education nationale à destination des élèves en élémentaire. Ce dispositif est complété par des séjours d'hiver (ski) pour les Maisonnais de 6 à 17 ans et de printemps (multi-activités) pour les 6-13 ans.

■ **Une grande souplesse des accueils périscolaires et de loisirs**

La Ville a choisi de proposer aux parents maisonnais un accueil périscolaire et de loisirs le plus souple possible afin de s'adapter aux contraintes et besoins de chacun. Ainsi, un accueil est assuré avant par des animateurs et après la classe par des éducateurs sportifs de la Ville au sein des écoles maternelles et élémentaires sur une large amplitude horaire (à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30) les mercredis et durant les vacances scolaires. Les modalités d'inscription et de réservation sont également simplifiées, l'ensemble des démarches étant accessible depuis l'Espace citoyen de la ville.

Une ville dynamique à tout âge

La Ville a toujours mis un point d'honneur à valoriser la pratique sportive, que ce soit par son soutien actif aux nombreuses associations sportives que compte Maisons-Alfort, par la richesse des équipements et répartis dans l'ensemble des quartiers ou encore par la grande variété des disciplines praticables.

La Ville compte ainsi un **Palais des Sports, le centre aquatique Arthur Hévette, 9 gymnases, 3 stades avec 3 terrains de football, 11 salles de sport spécialisées** (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de musculation, 1 salle d'escrime et 1 de gymnastique), **6 plateaux d'évolution multisports, une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, 19 courts de tennis** (10 couverts en hiver et 6 en été), **un mini-golf et un skatepark.**

■ **Une politique active de promotion du sport auprès des jeunes Maisonnais**

De plus, tout au long de l'année, sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le service des Sports propose de nombreuses activités sportives et ludiques gratuites aux Maisonnais âgés de 3 à 25 ans – soit 10 000 enfants chaque année - : **ateliers, cours de natation, le sport à l'école, Bébé-Gym, Contrats Bleus, Sport Cité, Sports Loisirs Quartiers, Été Chaud et plus récemment le Sport Découverte...** Autant d'occasions de se dépenser, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'État.

■ **En route pour les Jeux Olympiques 2024**

Forte de ses nombreuses actions en faveur de la pratique sportive à destination de tous, Maisons-Alfort a été labellisée en 2022 Terre de Jeux 2024. Une belle reconnaissance pour notre ville qui s'est d'ores et déjà attelée à faire vivre la dynamique olympique par l'organisation de divers événements dont la Journée Olympique – reconduite cette année -, mais aussi en proposant au comité olympique le dojo Pompidou et le stade Auguste Delaune comme centres de préparation aux Jeux – proposition qui a reçu un avis favorable.

LE SAVIEZ-VOUS ? 🔍

La bourse Sport a bénéficié à plus de 400 enfants en 2022 pour un montant de 30 600 euros et la bourse Culture à 174 jeunes pour un total de 8 026 euros. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans afin de favoriser leur inscription dans l'un des clubs sportifs et/ou associations culturelles.

Divers dispositifs encourageant la pratique sportive sont proposés gratuitement aux jeunes Maisonnais.



Une ville solidaire qui agit pour ses aînés

La Ville de Maisons-Alfort se mobilise aux côtés des seniors et des personnes en situation de précarité sociale, notamment via son Centre communal d'action sociale (CCAS) pour les accompagner au quotidien et leur offrir des prestations adaptées.

■ Encourager le maintien à domicile des Maisonnais

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Ainsi, au quotidien, près de 400 Maisonnais bénéficient d'une aide à domicile et 135 du portage de repas.

Des aides pour faire face aux difficultés

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS. En parallèle, **un fonds d'aide à l'énergie**, mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPAREC en complément du Conseil départemental, aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz.

■ Favoriser les moments de convivialité et de rencontre

Des destinations inédites chaque année

Des séjours de vacances en France et à l'étranger sont proposés chaque année par le CCAS en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour les Maisonnais de plus de 65 ans. En 2023, près de 200 seniors maisonnais s'envoleront pour la Martinique et la Guadeloupe du 9 au 18 mai, découvriront l'Alsace du 20 au 27 mai (réservé en priorité aux personnes non-imposables), ou bien l'Irlande du 17 au 24 septembre.

1,8

million d'euros

C'est le montant total des dépenses affectées aux aides à domicile en 2023.

INFO-Séniors, une structure dédiée

Rattaché à l'Office Municipal de la Culture, INFO-Séniors organise tout au long de l'année de nombreuses animations (excursions, bals, ateliers...) à destination de nos aînés et coordonne les activités des seniors au sein des Espaces Loisirs. C'est aussi une grande source d'informations utiles au quotidien.

Handicap : une nouvelle aide pour partir en voyage

Conformément aux engagements du mandat municipal 2020-2026, la Ville propose désormais, par le biais de son Centre communal d'action sociale (CCAS), une aide financière pour permettre aux Maisonnais en situation de handicap de partir en voyage.

Attribuée sous conditions de ressources, elle est réservée aux personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (A.A.H), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (A.E.E.H), de la prestation de compensation du handicap (P.C.H) ou d'une pension d'invalidité de la sécurité sociale de 2^e et de 3^e catégorie qui habitent la ville depuis au moins trois mois.

Nouveau! Une navette municipale 100% gratuite et à la demande pour les seniors

Les Maisonnais âgés de 65 ans et plus ainsi que celles et ceux de 50 ans dont la mobilité se trouve réduite ont désormais accès au service municipal gratuit de navette à la demande. De nombreux lieux à Maisons-Alfort sont desservis sur simple réservation au préalable : les bureaux de Poste, les professionnels de santé et structures médicales ou encore les administrations publiques. Très attendu, ce nouveau dispositif vient ainsi compléter le service de navettes qui dessert déjà les deux marchés de la commune ainsi que le cimetière intercommunal de Valenton.



Parmi les activités proposées régulièrement aux seniors, les bals au Moulin Brûlé.

Des moments de retrouvailles et d'échange

Deux fois par an, la Ville invite les Maisonnais de plus de 65 ans à se retrouver autour des Repas de Printemps et des goûters de Noël et à profiter d'un spectacle inédit. Chaque année, les salons du Moulin Brûlé reçoivent ainsi plus de 2 000 seniors pour partager ces moments conviviaux et festifs.



6

millions d'euros

C'est le montant alloué à la culture en 2023.

Une ville qui fait vivre la culture

Essentielle dans notre quotidien, la culture a toujours fait l'objet d'une attention particulière à Maisons-Alfort. Lieux d'échange et d'apprentissage, des équipements culturels sont accessibles dans tous les quartiers afin que chaque Maisonnais puisse bénéficier d'un égal accès à la vie culturelle locale. Ainsi, Maisons-Alfort possède **deux théâtres, Claude Debussy et le Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC), trois médiathèques, André Malraux, René Coty et Centre, un bibliobus, un cinéma - Le Ciné Debussy, le musée de Maisons-Alfort – château de Réghat, un conservatoire municipal Henri Dutilleux, et neuf boîtes à livres.**

Des activités culturelles et de loisirs à deux pas de chez soi

De son côté, l'OMC apporte quotidiennement un soutien actif aux nombreuses associations culturelles et de loisirs au travers de ses équipes et de **dix équipements de quartier, Maisons Pour Tous et centres socioculturels.**

Le conservatoire municipal Henri Dutilleux enseigne la danse, l'art dramatique, la musique ou encore de l'éveil musical aux tout-petits.



Une ville qui agit pour l'emploi

Parce que l'échelon local est porteur de solutions en matière d'emploi, la Ville de Maisons-Alfort s'est toujours mobilisée pour offrir à chaque génération de Maisonnais l'opportunité de trouver un emploi, notamment à travers ses trois structures dédiées : la Mission Locale intercommunale (pour les 16-25 ans), Accueil-Emploi (demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et le Bureau Information Jeunesse (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au-delà de l'emploi, le Bureau Information Jeunesse, qui intégrera prochainement les locaux du QJ, est un véritable lieu ressource et d'accompagnement pour les jeunes Maisonnais de 12 à 25 ans : organisation d'événements, d'ateliers, aide aux projets, conseils en orientation, ou encore de nombreuses informations sur la santé, l'engagement citoyen, la mobilité, le bénévolat, les études...

Une politique active en matière de logement social

21,8

millions d'euros

C'est le montant des travaux de modernisation et de rénovation réalisés par Maisons-Alfort Habitat (depuis 2008).

Maisons-Alfort poursuit activement sa politique incitative à la rénovation – principalement énergétique - de l'ensemble des logements sociaux présents sur la commune, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des dix bailleurs sociaux.

Ces investissements sont complétés par une politique active en constructions neuves, acquisitions et améliorations de logements. **En 2022, ce sont plus d'un million d'euros qui y ont ainsi été consacrés :**

les opérations relatives au 20 rue Charles Martigny (démarrage des travaux au 1^{er} semestre 2023), construction

de 5 logements (avenue Joffre), acquisition et amélioration de 11 logements (rue Bourgelat).

En 2023, l'Organisme de Foncier Solidaire de Maisons-Alfort débute la commercialisation de logements neufs en accession sociale à un coût inférieur de près de 40% aux prix actuellement pratiqués sur le marché à Maisons-Alfort.

Dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé, la Ville poursuit sa lutte contre l'habitat insalubre et les « marchands de sommeil » par l'acquisition d'appartements privés (357 701 euros en 2022 et 300 000 euros prévus en 2023) qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après des travaux de rénovation.

Une ville qui continue d'investir pour la qualité de vie de ses habitants

Afin d'embellir le cadre de vie des Maisonnais et continuer à faire de Maisons-Alfort une ville agréable, attractive et attentive aux besoins de tous ses habitants, la Ville poursuit son effort d'investissement en 2023. La Ville consacre ainsi 13,7 millions d'euros aux dépenses et subventions d'équipement au budget 2023, soit 20% de plus que l'année passée, portant le montant total d'investissements à 25 millions d'euros en 2023 avec les reports de crédits.



Dans le cadre du mandat municipal, divers projets comme le Plan 1 000 arbres œuvrent en faveur d'un cadre de vie toujours plus agréable et de la préservation de notre environnement.

Une ville qui embellit son cadre de vie

- Le réaménagement et la végétalisation du square René Coty pour un total de 2 millions d'euros.
- Le remplacement de la pelouse synthétique au stade des Juilliottes (football et rugby) afin d'améliorer le confort des sportifs maisonnais (1,2 million d'euros) et de celle du stade Cubizolles (football) pour 500 000 euros.

Une ville qui veille à la tranquillité de ses habitants

- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection dans tous les quartiers pour 900 000 euros (+ un report de crédits de 600 000 euros). Pour rappel, sept caméras ont déjà été installées en 2022 et seront complétées jusqu'à fin 2023 par la pose de 30 caméras fixes reliées au futur centre de supervision urbain (CSU) dont le coût s'élève à 525 000 euros supplémentaires, pour veiller à la sécurité et la tranquillité des Maisonnais.

Une ville qui préserve l'environnement

- Lancement de la troisième phase du plan 1 000 arbres pour Maisons-Alfort pour un coût évalué à 240 000 euros.
- Les travaux de ravalement et d'isolation du groupe scolaire Parmentier (450 000 euros) ainsi que la réfection des cours des écoles maternelle et élémentaire Raspail (280 000 euros) dans une démarche écologique de lutte contre le réchauffement climatique.

- Le remplacement des menuiseries à l'école élémentaire Raspail pour 100 000 euros afin d'améliorer le confort des élèves notamment lors des fortes chaleurs estivales.
- Le programme de plantation annuel d'arbres et d'arbustes dans les espaces verts urbains pour un montant de 100 000 euros.
- La végétalisation des toitures des bâtiments communaux pour 100 000 euros, comme l'école élémentaire Georges Pompidou.

1

million d'euros

C'est le montant moyen des travaux réalisés en régie par les services techniques de la Ville (voirie, bâtiments, espaces verts), soit autant d'économies sur le budget de la commune.

Une ville encore plus sobre énergétiquement

- Afin d'améliorer encore l'empreinte énergétique de Maisons-Alfort, plusieurs opérations de rénovation sont inscrites dans ce budget, venant ainsi étoffer le plan de sobriété énergétique mis en place cet hiver pour un total de 2,1 millions d'euros : remplacement de l'éclairage LED, amélioration thermique des bâtiments et des installations de chauffage, rénovation des chaufferies...

Et aussi...

- Le ravalement et le changement des menuiseries de l'Hôtel de ville pour un coût de 315 000 euros.
- Réfections diverses de la voirie pour une ville toujours entretenue et plus belle pour un coût de 100 000 euros
- Les travaux de rénovation et de sécurité incendie du parking du Centre pour 100 000 euros.